



## **Sauveteur Secouriste du Travail** **Adapté aux risques spécifiques de l'entreprise**

### **Organisation de la formation :**

#### **Public visé**

L'ensemble des salariés, Apprentis

#### **Effectif par session**

Minimum 4, Maximum 10 participants

#### **Accessibilité**

Nos formations peuvent-être accessibles aux personnes en situation de handicap, nous contacter pour toute demande d'aménagement

#### **Dates et durée de formation**

Minimum 14 Heures sur 2 journées (+ durée supplémentaire si option module spécifique)

#### **Lieu de la formation**

Salle mise à disposition par le client ou l'organisme (2m2/pers) avec 1 table, des chaises. Permettre accès locaux pour une visite pédagogique.

Adresse mentionnée sur la convention et la convocation

#### **Prérequis**

Tout salarié peut devenir sauveteur secouriste du travail, sans prérequis particulier.

#### **Moyens techniques et pédagogiques :**

Ordinateur, vidéoprojecteur

Support pédagogique, multimédia, cours, film, photo.

Matériel de Secourisme : (Mannequins, Défibrillateur de formation...)

Plan d'intervention et d'actions de prévention de l' INRS

Aide mémoire individuel remis aux stagiaires

#### **Méthodes pédagogiques**

Formation en présentiel adaptée à l'activité des apprenants et aux risques spécifiques de l'entreprise.

Alternance d'exposés interactifs, d'études de cas, d'analyse de situations de travail ou d'accident avec l'apprentissage des gestes techniques et de nombreux exercices pratiques.

#### **Intervenant(s)**

Formateur SST Certifié par l'INRS, Organisme habilité par l'Assurance Maladie Risques Prof. et l'INRS

#### **Modalités et délais d'accès :**

Apprenants sélectionnés par le commanditaire de la formation selon les prérequis énoncés

Délai ouverture session : 2 semaines minimum.

#### **Tarif et conditions générales de vente:**

A partir de 155€00 HT / Apprenant. Une offre tarifaire adaptée à vos spécificités, vous sera établie sur demande et envoyée par mail avec les conditions générales de vente.

#### **Contacts :**

Informations et inscriptions ;

Responsable pédagogique et référent handicap :

Marie Châtelet **02 99 96 43 71** marie@jfc-formation.fr

**SARL JFC FORMATION** - 6 rue de Fougères 35500 Vitré -

Code APE 8559A - RCS Rennes 508 647 872 000 37 -

Numéro Déclaration d'activité enregistrée auprès du préfet région Bretagne 53350567035

#### **Objectifs pédagogiques, compétences visées**

Etre capable d'intervenir face à une situation d'accident

Etre capable de mettre en application ses compétences de SST au service de la prévention des risques professionnels de son entreprise.

#### **Références réglementaires**

Prévention et secours Code du travail L4121-1 à 3 / R4224-14 à 16

Formation - Code du travail L4141-2 à 4, 13, R4141-17 à 20 / Référentiel de formation de l'Assurance Maladie Risques Professionnels/INRS, circulaire CNAMTS n° 32/2010 du 03/12/2010

#### **Contenu, progression pédagogique :**

1ère demi-journée :

- Présentation du formateur JFC Formation, de la formation, son organisation et ses adaptations en temps de pandémie.
- Le sauveteur secouriste du travail
- Les notions de base en prévention des risques professionnels
- La prévention des risques professionnels dans l'entreprise

2ième demi-journée :

Les actions :  
"Protéger",  
"Examiner",  
"Faire alerter / alerter"  
"Secourir" \*

3ième demi-journée :

Actions "Secourir" \* (suite)

4ième demi-journée :

Actions "Secourir" \* (suite & fin)  
Epreuves certificatives  
Bilan de formation

\* Présentation des actions "Secourir" :

- La victime saigne abondamment
- La victime s'étouffe
- La victime se plaint de malaise
- La victime se plaint de brûlures
- La victime se plaint d'une douleur empêchant certains mouvements
- La victime se plaint d'une plaie qui ne saigne pas abondamment
- La victime ne répond pas mais elle respire
- La victime ne répond pas, elle ne respire pas (réanimation et mise en oeuvre du défibrillateur (DAE))

Option : Module(s) complémentaire(s) animé par JFC Formation nécessitant une durée supplémentaire pour traiter les risques spécifiques de l'entreprise ou de la profession : risque qui nécessite, de la part du SST, une conduite à tenir complémentaire ou différente de celle enseignée dans sa formation de base, définie par le médecin du travail.

#### **Modalités de suivi, d'évaluation et de validation. Durée de validité et Equivalence**

- Modalités de suivi : Feuille collective d'émargement signée par demi-journée.
- Evaluation des compétences attendues : Evaluation certificative, critères définis sur la grille de certification de l'INRS.
- Evaluation de l'action de formation : Evaluation à chaud du niveau de satisfaction, réalisée en fin de formation et évaluation à froid disponible sur le site internet.
- Documents délivrés : Certificat SST selon résultat, Certificat de réalisation, Attestation de formation et de compétences.
- Validité, périodicité : Certificat valide 2 ans. Formation Maintien et Actualisation des Compétences SST à renouveler tous les deux ans au minimum.
- Taux réussite 100% - Equivalence : Le détenteur du certificat SST à jour est réputé détenir le certificat de compétences de citoyen de sécurité civile PSC1.